Délibérations transmise au contrôle de légalité le *20/11/2018*

Commune de Pillon
PV du Conseil Municipal
Réunion du 29/10/2018

Séance du 29 Octobre à 20 heures 30
Sous la présidence de M. PERGENT Christian, le Maire.

La convocation adressée 23/10/2018, avec l'ordre du jour suivant :

1- Approbation rapport 2018 du CLECT
2 - Téléphonie mobile
3 - Achat panneau affichage
4 - Travaux en cours
5 - Incivilité
6 - Délivrance des affouages
7 - Affaires diverses

Etaient présents :
M. BADEROT Thierry, M. DUBOIS Emmanuel, M. PERGENT Christian, M. SIMON Serge, M. BERTHELEMY Florian, M. LONGUEVILLE Patrick, M.LEMMER Mathieu,
Procuration(s) : M. DURMARQUE Jean-Pierre donne à M.LEMMER Mathieu,
Etai(ent) absent(s) :
Mme HACQUIN Hélène, M. MARTEL David
Etai(ent) excusé(s) :
M. DURMARQUE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. DUBOIS Emmanuel
Nombre de conseillers en exercice : **10** - Le quorum étant atteint

Le conseil Municipal a approuvé le Compte rendu du 24/09/2018

- **Approbation rapport 2018 du CLECT**

Suite à la fusion des 2 CODECOM, un rééquilibrage financier intervient auprès des communes à cause des compétences qui étaient jusque là différentes (éclairage, fiscalité professionnelles, SDIS,...)
Le Maire présente le rapport 2018 et le soumet au vote.

Le conseil Municipal approuve et l'accepte à l'unanimité

Pour : 8 Contre : 0 Abst : 0

- **Téléphonie mobile**

Des difficultés techniques freinent l'installation de l'antenne. Une réunion aura lieu le 05/11/18 à Verdun à 19h.

- **Achat panneau d'affichage**

Le panneau actuel devient petit. Le Maire propose d'an acheter un 2eme

Le Conseil approuve à l'unanimité

- **Travaux en cours**

1. Les grillages et les filets du terrain de sport ont été changés par des volontaires sur 2 demi-journées d'été.
2. Les structures des jeux au terrain doivent être refaites ou changées. Le Maire propose de les condamner temporairement et va faire venir un commercial pour lui demander soit de les refaire, soit de les changer. (Affaire à suivre).
3. Remise à niveau des avaloirs sur la grand'rue, côté Mangiennes suite aux travaux du Département sur la route. Le Département a pris en charge ces corrections qui ont été faites ces jours-ci.
4. Eglise : les travaux suivent leur cours.
5. Chemin du St Médard : en attente des barrières. Devis de l'Entreprise Bertin pour le débardage des arbres (Chênes) le long du chemin : 22€ du m2.
6. Monument aux morts : les dossiers de demandes de subventions ont été déposés.
7. M. BéRANGER, Maître d'œuvre lié à la CODECOM, est revenu sur le terrain pour la route de St Laurent et la rue Fouettée ses conclusions sont attendues.

- **Incivilités :**

1. Odeurs : de très fortes odeurs ont crée des nuisances dans le village très fréquemment depuis l'été. La chambre de l'agriculture a été contactée et se dit pas compétente pour effectuer des contrôles de ce qui est épandu par les agriculteurs. Le Maire a donc envoyé un courrier en date du 13/10/2018 à Madame la Préfète. Aucune réponse n'est encore parvenue à ce jour.
2. Chemin ruraux : l'emprise des chemins n'est pas toujours respectée, notamment à l'occasion des labours. Le Maire a eu l'occasion d'en parler avec certains concernés.
3. Des cartons ont été déposés à côté des bornes de tri. Ce n'est pas la 1ère fois. La personne a été identifiée et est venue rechercher ses déchets (en grande partie seulement).
4. Crottes de chien autour de la salle communale. Le Maire va s'en doute faire un arrêté municipal pour éventuellement pouvoir faire intervenir la gendarmerie.

- **Délivrance des affouages**

Le garde va marquer les parcelle 18 et 19 le 6 Novembre 2018. Il faudra rappeler au garde que, conformément du plan prévisionnel, il faudrait créer des tâches cynégétiques (zone de quiétude) dans les parcelles : 6 – 7 - 8 et 9

- 5 candidats pour aller nettoyer le long du chemin d'Handeville. 5 zones seront délimitées et un tirage au sort distribuera les lots.

Affaires diverses :

1. Le repas des anciens aura lieu le 9/12/2018 (lendemain de la St Nicolas le 08/12). Un avis avec coupon sera distribué prochainement avec coupon réponse soit colis ou soit repas (repas pour les personnes de + 65 ans offert par la Commune et les autres personnes peuvent se joindre à eux en payant le repas). Comme l'année précédente.
2. La cérémonie du 11/11 aura lieu au Monument au Morts.
3. Le tracteur et la tondeuse ont nécessité des réparations.

Séance levée à 23h15